

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mercredi 26 août 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

| | |
|-------------------|--|
| Eric Racine | Directeur général |
| Carl Morissette | Directeur général adjoint |
| Katherine Plante | Secrétaire générale |
| Véronique Barbeau | Direction-conseil |
| Mario Beauvais | Directeur, service des ressources matérielles - projets |
| François Bergeron | Directeur, service des ressources matérielles - opérations |
| Nathalie Paré | Directrice, service des ressources financières |
| François St-Amand | Directeur, technologies de l'information |

Sont absentes:

| | |
|---------------|--|
| Lynda Bonneau | Directrice générale adjointe et directrice intérimaire des Services éducatifs |
| Anick Héту | Directrice, affaires corporatives et Directrice intérimaire, service des ressources humaines |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 10 h 05.

PT2021-021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté au comité.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ce point est reporté à la période transitoire du 31 août 2020.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT2021-022

4.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION 20-21-001

Le comité de révision a procédé à l'analyse de la demande et à l'audition du parent, de la direction d'école et de la direction adjointe des services éducatifs lundi le 24 août 2020. Le comité a recommandé unanimement le maintien de la décision. Le rapport du comité a été déposé au directeur général.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 26 août 2020 ;

CONSIDÉRANT la demande de révision reçue le 5 août 2020 relativement à une décision de classement prise par les Services éducatifs du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs;

CONSIDÉRANT l'audition de la demanderesse, de la direction d'école et de la direction adjointe des services éducatifs, volet adaptation scolaire, par le comité de révision formé pour étudier cette demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime dudit comité de révision ;

Il est donc résolu le 26 août 2020, par le directeur général

DE MAINTENIR la décision prise par les Services éducatifs du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs relativement au classement de l'élève visé par la demande de révision no 20-21-001.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

5. POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information.

PT2021-023

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur Eric Racine, directeur général, clos la rencontre à 15 h 20.

Directeur général

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

Secrétaire générale

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“